

## TERMES DE REFERENCE

### AUDIT du projet

#### *« Contribuer à une meilleure prise en charge des enfants et adolescents drépanocytaires au sein du Centre Hospitalier National d'Enfants Albert Royer »*

**2017-2019**

## 1. Contexte

Le Centre Hospitalier National d'Enfants Albert Royer (CHNEAR), créé en 1981 est la seule structure pédiatrique publique hospitalo-universitaire de niveau III au Sénégal. Cet établissement, qui a une triple vocation (structure de soins ; centre de formation et de recherche) s'est développé à travers de multiples spécialités pédiatriques et s'est positionné, depuis 1991, comme centre de référence de la prise en charge de la drépanocytose.

La drépanocytose est la maladie génétique la plus répandue dans le monde. Elle est particulièrement fréquente en Afrique Subsaharienne et, au Sénégal, on estime à 10 % la population générale porteuse du gène, dont environ 600.000 enfants et adolescents de moins de 16 ans. L'incidence des syndromes drépanocytaires majeurs (formes graves de la maladie) est de 0,5 % des naissances (1.700 naissances par an) avec une morbidité et une létalité importantes.

Depuis 2014, la Principauté de Monaco soutient la politique de lutte contre la drépanocytose au Sénégal via la signature d'un Accord avec le Gouvernement Sénégalais. Cet Accord prévoyait, en partenariat avec le CHNEAR, d'améliorer la prise en charge des enfants drépanocytaires à travers un projet en deux phases :

- La construction d'une Unité de Soins Ambulatoire pour Enfants et Adolescents Drépanocytaires (USAD) (2014-2016). Celle-ci a été inaugurée le 10 Mai 2017.
- L'appui au fonctionnement de cette Unité (2017-2019), projet en phase de clôture.

Le montant alloué par la Principauté de Monaco depuis 2014 est de près de 800.000 EUROS.

Le projet 2017-2019 avait pour objectif de renforcer le fonctionnement et l'autonomisation de cette Unité afin d'assurer une meilleure prise en charge à la fois globale et spécifique des bénéficiaires. Pour se faire, le projet ciblait trois axes d'intervention :

1. Les aspects fonctionnels de la prise en charge effectuée au sein de l'USAD (protocoles de prise en charge, consultations, hospitalisation de jour etc.) ainsi que la sensibilisation des bénéficiaires (patients, parents et population) sur la maladie ;
2. Un renforcement des fonctionnalités de l'USAD au niveau du bâtiment et des équipements ;
3. Un renforcement des performances de l'USAD via le renforcement des compétences du personnel, la gestion informatisée du dossier patient et le suivi/évaluation des performances de l'USAD.

Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à 4 000 jeunes patients drépanocytaires et leur famille. Parmi les bénéficiaires indirects du projet se trouvent :

- Le personnel de santé du CHNEAR (30 professionnels) ;
- L'association Sénégalaise de Lutte contre la Drépanocytose (4 500 adhérents) ;

- Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale du Sénégal.

Dans une perspective de capitalisation des acquis, la Direction de la Coopération Internationale (DCI) et le CHNEAR ont conjointement réalisé une évaluation indépendante externe du projet en novembre 2019. Celle-ci a fait état des réalisations et des axes d'amélioration à mettre en place au cours de la fin du projet.

En complément de cette évaluation et afin de permettre la clôture du projet, la DCI et le CHNEAR souhaitent maintenant procéder à l'audit des financements du projet.

Dans le cadre du Protocole d'Accord en cours de clôture (2017-2019), le financement monégasque a été réparti comme suit : 95 000 euros en 2017, 105 000 euros en 2018 et 105 000 euros en 2019. Ce financement constituait 31% du budget global du projet (960 144 euros) ; les 69% restant correspondant à la contrepartie du Ministère de la Santé et de l'Action Social du Sénégal, à travers le CHNEAR. La gestion financière des financements a été assurée par la Direction du CHNEAR, et un audit annuel interne des comptes a été réalisé.

La période de l'audit s'étendra du 9 Mai 2017 au 31 Mars 2020. Conformément à l'article 8.3 du Protocole d'Accord signé entre le Gouvernement Princier et le Centre Hospitalier Albert Royer, l'objet de l'audit porte sur l'ensemble des financements de la Principauté de Monaco attribué au projet, soit 352 790 euros répartis comme suit :

- 300 000 euros accordés dans le cadre du Protocole d'Accord signé et ;
- 52 790 euros de financements complémentaires octroyés en 2017.

## **2. Objectif de la mission**

L'objectif de la mission est d'obtenir une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers, les relevés des dépenses et les comptes désignés, relatifs aux financements alloués annuellement par la Principauté de Monaco, via le CHNEAR, dans le cadre de la convention signée le 9 mai 2017.

## **3. Méthodologie**

Il s'agira pour le Prestataire d'exprimer une opinion sur :

- La réalité et l'exactitude des dépenses engagées dans le cadre du projet ;
- La justification de ces dépenses par des dossiers et documents adéquats ;
- La conformité des dépenses encourues aux objectifs décrits dans le document de projet (Convention de Partenariat et de Financement jointe en annexe) ;
- l'enregistrement de ces dépenses dans les livres de comptes et les rapports appropriés ;
- La situation financière au 31 Mars 2020.

### ***3.1 - Préparation des états financiers annuels***

La responsabilité et la certification des états financiers incluant les notes annexes relèvent du CHNEAR en conformité avec les principes comptables en vigueur au Sénégal. Le projet a fonctionné sur la base

des procédures de passation des marchés allégées et des principes comptables admis contribuant à une meilleure prise en charge des objectifs assignés dans les délais requis.

Le CHNEAR mettra à la disposition du prestataire :

- Le budget prévisionnel de l'année considérée ;
- Les relevés bancaires mensuels des comptes spécifiques liés aux subventions du Gouvernement de la Principauté de Monaco, pour la période considérée (du 9 Mai 2017 au 31 Mars 2020).

Les états financiers du projet comprenant :

- Un état des ressources (fonds reçus) et des emplois (dépenses) - dépenses engagées au cours de l'exercice concerné accompagnées de justificatifs de dépenses ;
- Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs et les engagements, le cas échéant ;
- Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
- Les différents livres comptables de la période concernée ;
- Les comptes certifiés de l'exercice précédent si possible.

Pour l'exercice 2017 (soit du 9 mai 2017 au 31 Décembre 2017), ces informations devront être disponibles le **1<sup>er</sup> Octobre 2020** au plus tard.

Pour l'exercice 2018 (soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2018), ces informations devront être disponibles le **1<sup>er</sup> Octobre 2020** au plus tard.

Pour l'exercice 2019 (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019), ces informations devront être disponibles le **1<sup>er</sup> Octobre 2020** au plus tard.

Pour l'exercice 2020 (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020), ces informations devront être disponibles le **1<sup>er</sup> Octobre 2020** au plus tard.

### ***3.2 - Analyse et certification des états financiers annuels***

Le prestataire procède à l'analyse et à la certification des états financiers :

- a. Vérifier que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du projet à la date de la clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date ;
- b. Confirmer que les montants indiqués comme fonds reçus correspondent réellement aux montants décaissés, si ce n'est pas le cas, établir un état de rapprochement ;
- c. S'assurer que tous les fonds décaissés au titre des ressources mises en place par le bailleur (Direction de la Coopération Internationale de Monaco) l'ont été aux fins pour lesquelles elles ont été mises en place ;
- d. Vérifier la tenue des pièces justificatives se rapprochant à l'utilisation des fonds et apprécier leur véracité et leur pertinence ;
- e. S'assurer que tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre de ces différentes opérations relatives au projet ;
- f. S'assurer que le mode de gestion du compte garantit le respect du Protocole d'Accord signé le 9 Mai 2017.
- g. S'assurer que le mode de gestion adopté donne une image fidèle de la situation financière du projet à la fin de chaque exercice ainsi que les ressources et les dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;

- h. Vérifier les mouvements sur le compte et s'assurer que les transactions concernent uniquement les opérations relatives aux financements des dépenses du projet ;
- i. Examiner tous les dépassements et réaffectations budgétaires, ainsi que les financements supplémentaires attribués et s'assurer qu'ils font l'objet d'autorisations préalables ;
- j. S'assurer que toutes les dispositions juridiques et fiscales ont été respectées, notamment en matière d'exonération d'impôts et de taxes et droits de douanes applicables au projet ;
- k. S'assurer que les biens et services financiers ont été acquis en respect des procédures de passation des marchés de l'unité, conformément aux procédures prévues. Il est à noter que les procédures de l'unité sont alignées sur les procédures du Centre Hospitalier Albert Royer, allégées dans le cadre du projet afin de faciliter la réalisation des objectifs dans les délais impartis.

## 4. Rapports

### ***4.1 - Le rapport provisoire***

Le prestataire établit pour l'ensemble des exercices annuels de certification un rapport provisoire qu'il partage avec le CHNEAR et l'Administration monégasque (DCI) par voie électronique. Ce rapport provisoire doit être disponible au moins quinze jours calendaires avant la date de remise du rapport final. Le prestataire recueille les recommandations et observations qui sont formulées par les destinataires du rapport provisoire dans les quinze (15) jours suivant la date de réception.

### ***4.2 - Le rapport final***

Le rapport définitif prend en compte les recommandations éventuelles des parties et tous les documents justificatifs portant sur les différents points d'interpellation soulevés dans le cadre de la mission d'audit. L'auditeur reste libre d'intégrer ou non les commentaires.

Ces rapports doivent être remis sous les formats suivants :

- En version papier (4 exemplaires) : deux originaux et deux copies
- En version électronique (par e-mail).

### ***4.3 - les destinataires des rapports***

- **Pour le Gouvernement de la Principauté de Monaco**

Bénédicte SCHUTZ

Directeur de la Coopération Internationale

Adresse : Athos Palace, 2 rue de la Lujernata MC 98000 Monaco

Mail : [coopint@gouv.mc](mailto:coopint@gouv.mc)

Tél : +377 98 98 44 88

*Le Consulat Honoraire de Monaco au Sénégal :*

Maître Guédel NDIAYE

Consul honoraire de Monaco au Sénégal

73 bis rue Amadou Assane NDOYE

BP 2656 Dakar, SENEGAL

Tél. : +221 33 821 58 58

Mail : [guedel.ndiaye@orange.sn](mailto:guedel.ndiaye@orange.sn)

• **Pour le CHNEAR**

Dr Issa Tall DIOP

Directeur du Centre Hospitalier d'Enfants Albert Royer

Adresse : Avenue Cheikh Anta Diop – Fann – Dakar - Sénégal

Téléphone : +221 33 85 947 49

Email : [docteurissatall@gmail.com](mailto:docteurissatall@gmail.com)

Dr Indou DEME-LY

Coordinatrice de l'Unité de Soins Ambulatoires pour enfants et adolescents Drépanocytaires

Adresse : Avenue Cheikh Anta Diop - Fann - Dakar-Sénégal

Téléphone : +221 33 859 47 47

Email : [indou.deme@ucad.edu.sn](mailto:indou.deme@ucad.edu.sn)

**4.4 - Date de remise des rapports finaux**

EXERCICE COMPTABLE	DATE DE REMISE
2017 (du 9 mai au 31 décembre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport provisoire : 30 Octobre 2020</li> <li>• Rapport final : 30 Novembre 2020</li> </ul>
2018 (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)	
2019 (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)	
2020 (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars)	

## 5. L'offre

L'offre technique devra comprendre :

- Une note de compréhension des termes de référence ;
- Une présentation de la méthodologie de travail ;
- La constitution de l'équipe et les CV de chacun des membres ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en jours/hommes.

L'offre financière doit comporter le budget global de la mission et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transport...) et ne devra pas dépasser 5.000 EUROS TTC.

## 6. Calendrier

La prestation se déroulera en trois étapes :

- Une première version de rapport (provisoire) sera envoyée au plus tard le 30 Octobre 2020;
- Les commanditaires de l'audit font leurs observations au plus tard le 15 Novembre 2020;
- Le prestataire envoie la version finale le 30 Novembre 2020, accompagnée de la facture correspondante.